

SANTÉ

Don de sang des gays : le Parlement s'en lave les mains

Le PS veut que les homos puissent donner leur sang. Mais pour MR et cdH, le principe de précaution doit prévaloir...

● Martial DUMONT

La proposition de résolution du député PS Bruno Lefebvre a fait débat hier au Parlement de Wallonie : le parlementaire voudrait que le gouvernement wallon réclame du gouvernement fédéral la «*levée de toute ambiguïté concernant le don de sang en mentionnant clairement dans la loi du 5 juillet 1994 et l'arrêté royal du 1 juillet 2005 que « nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle »*».

Car en Belgique, effectivement, les «*hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes*» sont exclus à vie du don de sang. Simplement parce que la prévalence des cas de sida est bien plus forte chez les homos.

En clair, les risques de contamination seraient bien plus importants au sein de leur com-

munauté.

Mais, pour Bruno Lefebvre, il est injuste de pointer du doigt une communauté alors que, fondamentalement, ce sont les comportements à risques qui posent question, pas l'orientation sexuelle.

Comme le dit la députée Christie Morreale, un hétéro ayant changé de partenaire dans les quatre mois qui précède un don doit passer son tour. Mais pourra redonner son sang plus tard. Pourquoi dès lors interdire les homos à vie ?

La proposition socialiste s'appuie notamment sur l'expérience de plusieurs pays où cet ostracisme à l'égard des gays n'existe plus. En Espagne et en Italie, notamment.

En France, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé en avril dernier que le questionnaire remis aux donneurs de sang allait être modifié prochainement pour permettre aux homosexuels de donner leur sang. «*La Cour de justice de l'Union européenne a en effet estimé que la législation française était susceptible de comporter à l'égard des personnes homosexuelles masculines une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle*» explique Benoît Lefebvre.

« On comprend mais... »

Si, du côté Ecolo, on a soutenu la proposition socialiste en la nuanciant, cdH et MR ont plus que refroidi les ardeurs du PS.

Pour l'humaniste Véronique Salvi, cette problématique n'est pas du ressort de la Région wallonne... mais du fédéral. Où, en outre, au nom du sacro-saint principe de prévention, il faudra à tout le moins attendre le résultat d'études commanditées par la ministre de la Santé Maggie De Block pour se positionner. Une vision renforcée par le ministre wallon Prévot qui, s'il adhère au fond de la proposition et ne trouve pas logique qu'on stigmatise une orientation sexuelle, il ne s'estime pas compétent en la matière et veut rester prudent sur le plan sanitaire.

Jean-Paul Whal, au MR, ne dit pas autre chose. Tous deux s'empressant de dire en précautions oratoires, que leur position n'est évidemment pas homophobe.

Et au fait cette résolution ? Elle n'a même pas été proposée au vote. Et tombe dans les limbes de l'arrière de la Commission Santé du Parlement de Wallonie... ■